PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Annonces :

1ère Insertion, la ligne, 10cts.
Insertions subséquentes, 2cts.
Adresses d'affaires, $8 par an.

Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à

FERD. ROBIDOUX,
Editeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

PUBLIE LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE

Abonnement

Un an.....$1 50
Six mois.....0 75

EN CLUBS

Un an.....$1 00
Six mois.....0 50

PAYABLE D'AVANCE

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE] Shédiac, N. B., Vendredi, 28 Mars 1890. VOL. XXIII.—No. 73

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER,
SHÉDIAC, N. B.
18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.
Bureau au premier étage de la Freemasons' Hall, où on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Arthur W. THOMPSON, M.D., C.M.,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.
SPÉCIALITÉS :—Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
Résidence, - - - Hôtel Weldon,
SHÉDIAC.
15 oct 88.

FRED. J. WHITE, M. D., C. M. McGill,
L. R. C. P., London.
Bureau de feu le Dr. Harrison. Résidence chez R. W. Abercromby (en face du bureau.)
SHEDIAC, N. B.
24 oct 88.

Dr ED. T. GAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH,
MEMRAMCOOK.
Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 79.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, ... N. B.

Dr A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN,
ARICHAT, — — CAP-BRETON.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr. Ed. H. LEGER,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,
Bureau . Bâtisse Hutchinson, près de la station
BOUCTOUCHE, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr. THOS. J. BOURQUE
(ANCIEN BUREAU DU DR. LANDRY)
RICHIBOUCTOU, — — N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.—20 mai 39

ALBERT LETIECQ
Médecin Vétérinaire,
Gradué Médaillé de la Faculté de l'Université Laval de Montréal—Second vice-président de l'Association Médicale Vétérinaire de Montréal,
Bureau : Block Enman, en face de la Poste,
MONCTON, N. B.

L'HON. P. A. LANDRY,
AVOCAT,
DORCHESTER, N B.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, - - N.B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.
Bureaux: - - MONCTON et SHEDIAC.
HON. PASCAL POIRIER, Sénateur. F. A. MCCULLY, B. A. L. L. B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC
SHÉDIAC, N. B
On collecte les comptes avec expédition et on transige avec ponctualité toute affaire confiée. 27 mars 1882.

EDOUARD CIROUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.,
Bloc-Record (en haut) vis-à-vis le bureau de poste, Main Street.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Hanington & Teed,
PROCUREURS-AVOCATS,
SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.
HON. DANIEL L. HANINGTON, Q. C.,
MARINER G. TEED.
19 février 79.

JACOB H. HEBERT,
SHÉDIAC, N. B.,
FERD. S. GALLANT,
GRANDE DIGUE,
Encanteurs licenciés pour les comtés de Westmorland et de Kent.
Ils se chargent de faire tout encan à la satisfaction des patrons. On peut leur écrire et ils se chargeront de faire les annonces nécessaires Termes raisonnables.

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr. E. A. SMITH,
DENTISTE,
Bureau :—Au-dessus de la boutique de M. McDevitt, barbier.
SHEDIAC, N. B.
Extraction des dents sans douleurs, Plombage en argent ou en or, confection de Râteliers, etc.
SATISFACTION GARANTIE.

UNION HOTEL,
O. S. LÉGÈRE, PROPRIÉTAIRE,
Main Street, Moncton, N. B.
Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne écurie. Prix modérés.

Z. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Bloc Victoria. Grand'Rue, MONCTON
Assortiment varié et complet de Montres, Horloges, Pendules, Bijouteries, etc. Spécialité de lunettes. Réparages exécutés avec soin et ponctualité.
Le tout à bas prix. Une visite respectueusement sollicitée.

Restaurant Doucette,
Mill Street, - - PORTLAND, N. B.
Situé près du pont de Portland, une minute de marche du grand Dépôt de St-Jean, le 2me restaurant du dépôt. Huîtres et repas servis à toute heure. Logement à bon marché. Les amis de la campagne sont les bienvenus.
JOHN DOUCETTE.

Facterie de Chaussures
DE SACKVILLE.
Depuis que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai : Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.
ABNER SMITH.
20 nov. 77.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR DE PRATIQUE DE
DOIRON & CIE.
Toutes personnes fournissant le drap pourront le faire convertir en habillements au plus bas prix et d'après les dernières modes.
A. J. DOIRON, - - Tailleur.
TÊTE DE L'EMIGRANT ROAD — PORT ELGIN N. B.
24 Nov.—ac.

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.
Bureau : Bloc Robinson, Main St., Moncton.
Proprietes de fermes assurees a bas prix.
J. McC. Snow, Agent.
19 déc. 78.

CIGARES !
JOS. L. GALLANT
est nommé agent pour les célèbres
CIGARES DE BELL,
QU'IL FOURNIRA AUX PRATIQUES AU PRIX DU GROS.
1er août 87.

UNION HOTEL
PROPRIÉTAIRE
Sylvain R. Bourque,
Shediac, N. B.
Ce magnifique hôtel est à deux pas de la gare. L'intérieur, tout meublé à neuf, est très bien divisé et offre aux voyageurs tout le confort désirable.
BONNE TABLE, BONS LITS, ETC., ETC.
SPACIEUSE ÉCURIE.
Les prix sont des plus modérés.
Le propriétaire s'efforcera de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.
Une visite est respectueusement sollicitée.
SYLVAIN R. BOURQUE, propriétaire.
4 octobre 1889.

Une Grande Institution Financiere
LA NEW-YORK,
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Actif,	$ 75,421,452.00
Excédant en argent,	15,549,319.00
Revenu annuel,	19,230,408.00
Nouvelles assurances en 1886,	85,178,294.00
Total des assurances en force,	304,873,540.00

Bureau principal pour le Canada :
Bâtisse de la Banque Union, MONTREAL
DAVID BURKE, surintendant.
Département Français :
J. M. HUDON, Inspecteur. J. P. DALY. Agent Général.

Agents demandes partout
Cet offre est bon pour 60 jours, et nous le fesons afin d'avoir de bons agents qui introduisent nos montres ; et afin de nous protéger contre les spéculateurs et marchands qui commanderaient de fortes quantité ; nous voulons que chaque personne coupe cette annonce et nous l'envoie avec son ordre s'engageant à essayer de faire des ventes pour nous avec l'immense catalogue que nous envoyons gratis avec chaque montre. Sur réception de 50c en timbres, comme garantie de bonne foi, nous vous enverrons la montre par express C. O. D. sujet à votre examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence, $5.87 et garder la montre, autrement vous ne payez rien. Le boîtier est garanti en Oroid solide, un métal qui ne peut être reconnu de l'or que par des experts; richement gravé, solide dans toutes ses parties, verre français, et garanti pour 20 ans. Le mouvement est important, monté à la main, ajusté et réglé et pleinement garanti. En en prenant soin un peu, cette montre durera toute votre vie. C'est votre dernière chance d'avoir une montre de $30 pour $5.87, et une pour rien si vous nous en vendez 6. Adresse :
A. C. ROEBUCK & CO.,
57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Ont.
Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant complet car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaîne en or doublé. Nommez ce journal.

La Reine des Remèdes !
Emplatre Doiron.
COMPOSE DE GOMME FRANÇAISE ET AUTRES INGREDIENTS.
GUÉRIT
Mal de reins, Points de côtés, Faiblesse du corps, Menstruations douloureuses, Douleurs entre les épaules et à l'estomac, Blessures, Mal de matrice, Faiblesse des Poumons, et le Rhumatisme.
DIRECTIONS.
Enlevez le papier ciré qui recouvre l'emplâtre, chauffez celle-ci contre le poêle, et appliquez en ayant soin de presser avec les mains jusqu'à ce que l'emplâtre soit bien prise à la peau. L'emplâtre doit être employée entière et non morcelée, et laissez-la jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même.
Ce remède, en usage depuis quelques années, a fait ses preuves d'efficacité, comme l'attestent un grand nombre de certificats de personnes qui en ont fait l'essai. Sa popularité dans les centres où il a été introduit, grandit tous les jours, et les ventes s'accroissent rapidement.
Prix 25 cents, ou Cinq pour $1.
PRÉPARÉE PAR
N. P. DOIRON, Robichaud's P. O., via Shediac, N. B.
Toute commande envoyée à l'adresse ci-dessus recevra une prompte attention si elle est accompagnée d'argent ou timbres-poste.
Gardez les étiquettes.

Aprésent voilà le temps de se préparer pour Noel !
Je vendrai d'ici après Noël pour argent comptant au plus bas prix possible mes marchandises, consistant de
Chapeaux en feutre, Chapeaux garnis, Plumes, Egrettes, Fleurs, Rubans, Pluche et Velvetine
DE TOUTES LES COULEURS,
Et beaucoup d'autres nouveautés qui valent la peine de se voir. J'invite les Dames et les Demoiselles à venir me voir avant d'acheter ailleurs et elles pourront juger par elles mêmes de mes marchandises et du bas prix.
Dme Jude J. Boudreau.
Shédiac, 13 Déc. 1888.

A. M LEGER,
HORLOGER et BIJOUTIER,
SHEDIAC, N. B.
Boutons, loquets, bracelets, Epinglettes, pendants d'oreilles, Lunettes, &c.

Francis L. Theal,
Pépiniériste et marchand de
Arbres fruitiers & d'ornement, Plantes, Arbustes, &c.
SUSSEX, N. B.
Ces arbres et plantes étant élevés dans notre climat, conviennent mieux à nos cultivateurs que les arbres importés. Ceux qui ne prennent pas ou meurent la première année sont remplacés gratis. Toutes les commandes sont remplies avec ponctualité.—18 sept 89—1a

J. C. VAUTOUR,
MARCHAND DE NOUVEAUTES
GROCERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, ETC
RICHIBOUCTOU, N. B.
Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec ponctualité et exactitude Le public acheteur trouvera son profit à venir examiner les marchandises et s'informer des prix.

AU JOUR LE JOUR

LE CANADA ARTISTIQUE.—Nous recevons la livraison de Mars du *Canada Artistique*. L'Editeur a eu la bonne idée de publier le portrait de la regrettée Madame Rosita Jehin-Prume. Ce numéro ne le cède en rien aux numéros déjà parus de cette excellente publication. Comme musique, les *Dominos Bleus*, polka, et *Venise dort*, barcarolle.

Demandez un numéro échantillon, 25 cents, à A. Filiatreault, boîte 324, Montréal.

BOUCTOUCHE.—Le capitaine Chapman a vendu sa goëlette, la "Mary Covell, à M. A. D. Cormier, de Bouctouche.

MM. Jos. Chase et F. J. Cormier de la même localité, ont acheté la goëlette "Oméga" de messieurs Robertson, de Kingston.

Le chef de train M. B. Smith, sur le chemin de fer de Bouctouche et Moncton, a vendu sa factorie de homard à M. Goguen.

M. Thomas Robichaud a, dit-on, vendu sa maison du côté sud de la rivière, de Bouctouche, a l'intention de se construire une résidence et un magasin, au Corner.

M. Alex. Richard va se bâtir un magasin près de la résidence de M. Vital Bourque.

VILLAGE DE RICHIBOUCTOU.—La grippe a visité presque chaque maison du Village de Richibouctou, cet hiver, mais à présent elle a entièrement disparu. On a enrégistrer deux décès dont on attribue la cause à cette épidémie, ce sont ceux de Mme Urbain Maillet et de M. Hilaire Thibodeau.

M. le curé F. Belliveau, qui a été retenu à sa chambre pendant un mois, est à présent rétabli. Mlle Marie Richard, fille du maître de poste Richard, est venue aux portes du tombeau, mais maintenant elle se porte bien.

Mlle Marguerite Cormier, fille de M. Pascal Cormier, est tombée sur la glace et s'est fracturé un jambe.

Mme "P'tit Jos" Richard, qui avait été l'automne dernière victime d'un pénible accident, est maintenant rétablie.

M. Maxime Bastarache est à se construire une goëlette de pêche.

M. Joseph Maillet, marchand, a acheté la goëlette de pêche du pilote Edward Dickson, de Bouctouche.

Le détroit est libre de glace et il en a été ainsi chaque jour de l'hiver.
—*Review.*

BULLETIN ETRANGER.

ALLEMAGNE.—Le général Caprivi a accepté la charge de chancelier après des pourparlers qui ont duré deux semaines.

Von Caprivi est âgé de cinquante-neuf ans. Il s'est particulièrement distingué durant la guerre franco-prussienne comme chef de l'état major du 10ème corps d'armée. Depuis il a monté rapidement en grade. Il fut nommé commandant de la 30ème division de Metz en 1882, et l'année suivante succéda au poste du général Stosch qui se retirait du ministère impérial de la marine. En 1888, il se retira de ce poste à cause de certain différend survenu à propos de mesures d'organisation dans la marine allemande. L'Empereur lui conféra alors la grand'croix de l'Aigle rouge et lui donna le commandement du 10ème corps d'armée stationné au Hanovre. C'est le poste que von Caprivi occupe aujourd'hui.

La nomination du nouveau chancelier est bien vue dans l'empire. C'est un homme de haute capacité, d'un grand caractère et, surtout, dont les vues sont en harmonie avec la politique de l'empereur Guillaume.

Nouvelles québecquoises.

Mercredi matin, le 19 du courant, Son Eminence le cardinal Taschereau a célébré le 19e anniversaire de sa consécration épiscopale. A cette occasion, il y a eu à la Basilique, à 9.30 heures, grand'messe solennelle, à laquelle officiait pontificalement Son Eminence. Mgr Marois agissait à l'autel comme premier prêtre assistant, M. l'abbé Labrecque comme premier diacre et M. l'abbé M. Garneau comme deuxième diacre assistant.

L'assistance était très nombreuse à l'église.

Tout le corps universitaire assistait dans le bas chœur.

Dans le chœur on remarquait un grand nombre de membres du clergé venus de toutes les parties du diocèse.

A midi il y a eu un grand dîner à l'archevêché.

Parmi les nombreux remèdes à Vers, le sirop végétal à ver de McLean est le principal : c'est le seul véritable :—Agréable à prendre et sûr de son effet. Végétal pur.

Discours de l'hon. P. A. Landry

SUR LE BILL-MCCARTHY.

Chambre des Communes—séance du 17 février.

(*suite*)

Les faits sont là qui démontrent le contraire. Ces honorables députés n'ont pas prouvé leurs assertions, ni devant cette chambre, ni devant le pays. Je demanderai sur quelle question spéciale, depuis 1867, s'est concertée la population française de ce pays ? Cette population ne s'est unie sur aucun vote donné dans cette chambre, ni dans aucune élection. Voyons ce qui a eu lieu aux élections générales dans le Canada. Il y a 45,000 Canadiens de langue française dans la Nouvelle-Ecosse, et cette province n'a pas un seul député de cette nationalité dans cette chambre. Est-ce là une preuve de leur union dans le but d'obtenir de l'influence et de la force, pour s'en servir au détriment de la population de langue anglaise ?

Dans l'Ile du Prince-Edouard, la population n'est pas aussi considérable que dans la Nouvelle-Ecosse. Je crois qu'elle est de 109,000 à 110,000 habitants, et il y a environ 10,000 ou 11,000 Canadiens-Français. Il est vrai qu'ils ont un digne représentant de leur nationalité dans cette chambre, mais l'avez-vous jamais entendu préconiser autre chose que ce qu'il croyait être dans les intérêts du Canada, plus que vous n'avez entendu ses collègues de langue anglaise ?

Dans le Nouveau-Brunswick, il y a 56,000 Canadiens-Français, mais là où ils pourraient élire trois députés de cette nationalité pour représenter trois comtés, que voyons-nous ? Votre humble serviteur est le seul représentant de la race française, de la province du Nouveau-Brunswick.

Cela fait-il voir que l'auteur du bill (M. McCarthy) et son ami le député de Norfolk-Nord (M. Charlton) avaient raison d'essayer à faire croire à la population d'Ontario, que le but des Canadiens Français est de dominer et de s'unir ensemble afin d'obtenir une influence dominante, et de s'en servir au détriment de la population anglaise et à leur propre avantage ?

Je prétends que, si vous examinez ce qui a eu lien dans les élections qui se sont faites dans les provinces maritimes, vous ne trouvez aucun désir de former une coalition ; les Canadiens-Français n'ont pas agi avec l'intention qu'on leur prête.

Maintenant, avançons un peu et examinons ce qui s'est passé dans la province de Québec à la dernière élection, et que voyons-nous ? Les faits nous démontrent que, loin de se coaliser, le peuple s'est divisé. Dans cette grande province, si exclusivement française, si je puis parler ainsi—bien qu'il y ait un grand nombre d'Anglais—si les Canadiens-Français avaient été animés par les motifs que leur ont attribués les honorables députés, nous n'aurions pas été temoins du résultat qui a eu lieu. Si je ne me trompe, 26 Canadiens-Français ont été élus dans cette province pour appuyer l'opposition dans cette chambre, et 25 pour appuyer le gouvernement Cela fait-il voir que la population française n'était pas divisée? Cela fait-il voir qu'il existait une unanimité de sentiments d'un caractère hostile à la population anglaise? Cela démontre-t-il qu'ils se séparaient du reste de la population, et qu'ils travaillaient de concert dans le but d'obtenir des choses préjudiciables à la population anglaise, et avantageuses pour eux ?

Les faits ne prouvent pas qu'ils étaient alors animés de ces motifs ; loin de là, ils étaient divisés moitié par moitié entre les deux grands partis de ce pays, et, M. l'Orateur, avez-vous jamais observé dans leurs votes, donnés dans cette chambre, ce sentiment qu'on leur attribue ? Je prétends que vous ne pouvez pas trouver, dans les dossiers, dans cette chambre, un seul vote qui appuie l'assertion faite par mon honorable ami. S'il fut jamais une question sur laquelle la population de la province de Québec et la population de langue française du Canada, auraient pu être unies par un sentiment de nationalité, ou, si vous le préférez, par un préjugé national, c'était bien la question Riel, qui a été soulevée en 1886.

Quel fut le résultat du vote ? Parlant de mémoire, je crois que vingt-quatre députés français votèrent d'une manière et vingt-sept de l'autre. Cela fait-il voir que les Canadiens-Français s'étaient coalisés dans un but hostile au reste du Canada ? Vous examinerez en vain les documents qui se rapportent aux élections qui ont eu lieu dans le Canada, depuis 1867, pour y découvrir une preuve quelconque de l'assertion faite par mon hon. ami, qui soumet ce bill à cette chambre, et qui a essayé d'encourager l'excitation qui a été soulevée l'année dernière dans la province d'Ontario et dans les autres provinces.

Il est vrai que les assertions ont été formulées, mais elles n'ont pas été prouvées. Ces honorables députés ne nous ont pas seulement accusés de nous coaliser dans cette chambre, mais ils ont affirmé dans leurs discours que nous voulions former une coalition de toute la population française du pays. Je prétends que ces messieurs ne pèsent pas l'effet que peuvent produire leurs discours, ils n'examinent pas l'influence que peuvent avoir leurs appels à leur propre population. Ils disent qu'il est mal de former ces coalitions, qu'il est injuste qu'un race s'unisse contre l'autre ; mais s'ils examinaient l'effet de leurs discours ils verraient qu'ils tendent à unir une partie de la population appartenant à la majorité contre la minorité française.

Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pour trouver un exemple de ce genre d'appel. Je citerai une partie du discours prononcé le 12 juillet dernier, je crois, par l'hon. député de Norfolk-nord. S'adressant aux orangistes, il leur dit, entre autres choses :

Faites en sorte que votre mission comme ordre ait un but plus élevé que de garder certains hommes au pouvoir, et quand M. Bowell et sir Hector Langevin seront disparus, étudiez la situation et soyez sur vos gardes, car le résultat final ne sera pas attribué à l'ordre des orangistes.

Cela est un appel puissant au peuple de former une coalition en opposition aux Canadiens-Français, car il prend la peine de faire observer que si le ministre des douanes et le ministre des travaux publics ont une communauté de sentiments et une communauté d'intérêts dans ce pays suffisantes pour les engager à travailler politiquement ensemble dans l'intérêt du Canada, c'est un fait contre lequel il met le peuple en garde ; il lui dit que cela est préjudiciable aux Anglais du pays, que c'est nuisible à la population de langue anglaise ; que c'est un danger quand des Canadiens-Français s'unissent dans le gouvernement à des Canadiens-Anglais.

Quelle autre conclusion peut-on tirer de ce langage ? Quel autre préjudice a-t-il en vue, quand il signale le fait que le ministre des douanes et le ministre des travaux publics forment partie du même cabinet ? Il continue :—

La question est importante ; notre ennemi est vigilant, résolu et peu scrupuleux.

Maintenant, que signifie tout cela ? Si nous tenions un pareil langage dans une assemblée composée de Canadiens-Français, et si nous leur disions : "la question est importante, notre ennemie," la population anglaise "est résolue et peu scrupuleuse,' ne serions-nous pas accusés de tenir un langage incendiaire, et de chercher à soulever les préjugés de nos compatriotes ? Ne serions-nous pas accusés de chercher à rallier le peuple de notre nationalité, dans le but de résister au peuple d'une autre nationalité ? C'est ce dont nous serions accusés et, je crois, avec raison.

Et si ces députés disent cela, allons-nous trop loin en les accusant d'être animés de ces motifs, en leur disant que, par leur langage, ils cherchent à former une coalition de la population anglaise contre la population française ? Permettez-moi de déclarer que je n'approuve pas tout ce que j'ai lu comme ayant été dit dans la province de Québec, par certains messieurs qui sont désignés sous le nom de "nationaux" ; je n'approuve pas tout ce que j'ai lu dans les journaux de cette province, relativement à la nationalité française, quand ils sont allés jusqu'au point d'exprimer le désir de voir se fonder sur les rives du Saint-Laurent, une nationalité française distincte de la nationalité anglaise.

Je n'approuve pas ces paroles ; mais je ferai observer aux honorables députés qui favorisent ce bill et à l'honorable député de Norfolk-nord, qui sympathise avec eux, qu'il y a une différence entre leurs discours et ceux prononcés dans la province de Québec, par ces hommes publics auxquels j'ai fait allusion. Ces derniers et ceux qui ont traité cette question dans cette chambre, ont parlé pour leur propre défense, autant que j'ai pu en juger en les lisant. Le thème de leurs discours était ceci : Si la population anglaise nous attaque, nous sommes prêts à lui résister ; si elle attaque notre nationalité, nous sommes prêts à lui résister ; si elle attaque notre langue, nous sommes prêts à nous défendre ; si elle attaque notre système scolaire, nous sommes prêts à lui résister ; si elle attaque notre religion, nous sommes prêts à la défendre.

Mais ils n'ont jamais été jusqu'à dire : nous devons aller à Ontario et enlever à la population anglaise les droits et privilèges dont elle jouit. Leurs discours, autant j'ai pu en juger, ont toujours été en réponse aux attaques dirigées contre eux par ceux qui parlaient dans la province d'On-